



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ SOULARD D'EXPLOITER UN CENTRE DE TRI
ET DE TRANSIT DE DÉCHETS NON DANGEREUX SUR LA COMMUNE DE BRAX

Il sera procédé à une enquête publique de 32 jours, **du vendredi 30 janvier au lundi 2 mars 2015 dates incluses**, sur la demande présentée par Madame Nathalie SOULARD, présidente de la SAS Établissements SOULARD, dont le siège social est situé au lieu-dit « La Boulbène » route de Tournon à Villeneuve-sur-Lot (47300), en vue d'être autorisée à exploiter un centre de tri et de transit de déchets non dangereux sur la commune de Brax (47310).

Cette enquête concerne donc les communes de Brax, Roquefort et Le Passage.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête, ouvert par le maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Brax, Roquefort et Le Passage pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Brax	lundi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h mardi et jeudi de 8h30 à 12h mercredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 18h vendredi de 8h30 à 13h30 samedi de 10h à 12h
Roquefort	lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30 mardi et jeudi de 9h à 12h
Le Passage	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Brax, siège de l'enquête publique ou par mail à l'adresse suivante : sarahdreuil+enquetesoulard@gmail.com

Cet avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture www.lot-et-garonne.gouv.fr avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

Mme Sarah DREUIL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de Brax où toutes les observations pourront lui être adressées :

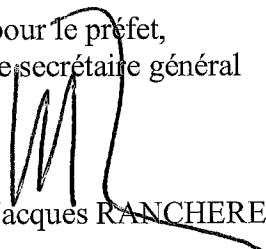
- Le vendredi 30 janvier de 9h à 12h
- Le jeudi 5 février de 9h à 12h
- Le vendredi 13 février de 10h30 à 13h30
- Le samedi 21 février de 10h à 12h
- Le lundi 2 mars de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture et dans les mairies de Brax, Roquefort et Le Passage.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le - 6 JAN. 2015

pour le préfet,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE